

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1843/SG/FIN autorisant M. Ali Taher à acquérir un immeuble sis à Djibouti, plateau du Serpent (T.F. 330).

n° 69-1843/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
22 décembre 1969

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1970

Date du numéro
10 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Taher est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, Plateau du Serpent, et immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 330, au nom de la S. A. Crédit Foncier et Immobilier.